

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

Le 12 août 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



1. Ouverture de la réunion.

L'heure de début : _____

2. Présents.

Conseil (En personne) :

Council (Virtuelle) :

Council (Absent) :

Greffier :

Personnel :

Autres :

3. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du conseil du 12 août 2025.

Motion 081225.01

Il est résolu que le conseil approuve l'ordre du jour pour la réunion ordinaire du 12 août 2025, tel que soumis par le greffier.

Proposée par : _____ | Appuyée par : _____.

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juillet 2025.

Motion 081225.02

Il est résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juillet 2025, tel que soumis par le greffier.

Proposée par : _____ | Appuyée par : _____.

6. Adoption du procès-verbal de la réunion du comité plénier du 24 juin 2025.

Motion 081225.03

Il est résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du comité plénier du 24 juin 2025, tel que soumis par le greffier.

Proposée par : _____ | Appuyée par : _____.

7. Correspondance, Présentations, Pétitions.

- a) Offre foncière du GNB – 45, rue Brait (voir point 12.D)
- b) Approbation du FIC – Salle communautaire “Rexton Lions” (SDR, Nadine Thomas)
- c) Industrie lourde – Lettre et présentation PowerPoint de St. John (voir point 12.E)
- d) CSRK – Permis de juin
- e) CSRK – Permis de juillet
- f) Centres de confort – Sous-comité chargé du développement et des plans

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

Le 12 août 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



- g) Conférence L'AFANB - (Brenda Lee)
- h) Comité régional d'intervention d'urgence - Procès-verbal et présentation d'Énergie NB
- i) Fonds de soutien aux services régionaux 2026 (Jennifer Wilkins)
- j) UMNB - Révision des frais
- k) UMNB – Cohorte sur l'adaptation au changement climatique
- l) AAMNB - BCPS – Hikvision Canada Inc. mettra fin à toutes ses activités au Canada.
- m) Site historique de Bonar Law – Subvention pour l'emploi d'été (Anne Hamilton)
- n) Société Alzheimer – Demande de don

8. Rapports de la maire et des conseillers.

- a. Maire Tina Beers.
- b. Maire adjointe Karen Campbell.
- c. Conseillère Elaine Warren.
- d. Conseillère Katie Robertson.
- e. Conseiller Billy Flanagan.
- f. Conseiller Mike Robertson.

9. Rapports des comités.

- a. Réunion du Comité d'examen des arrêtés et des politiques : Le 22 juillet 2025.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

Le 12 août 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



10. Rapports du personnel et ministériels

- a. Rapport du DG.
- b. Rapport financier.
- c. Rapport sur le développement communautaire.
- d. Rapport sur les loisirs.
- e. Rapport sur les travaux publics.

11. Affaires découlant de la réunion précédente.

- a. PROPOSITION DE L'ARRÊTÉ C.01.01 : PROTECTION ET PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES.

Proposition de motion 081225.04

Il est résolu que le Conseil approuve la deuxième lecture par titre de l'arrêté C.01.01 : Protection et prévention contre les incendies.

Les titres des sections de l'arrêté C.01.01 sont les suivants :

1. Autorité
2. Législation applicable
3. Objet
4. Application
5. Définitions
6. Lutte contre les incendies et protection contre les incendies
7. Alarmes incendie
8. Prévention des incendies
9. Respect des interdictions de brûlage
10. Matériaux et substances interdits au brûlage
11. Feux récréatifs
12. Feux en plein air
13. Feux en plein air (propriétés résidentielles)

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

Le 12 août 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



14. Feux en plein air (propriétés non résidentielles)

15. Feux d'artifice grand public

16. Feux d'artifice commerciaux

17. Liquides inflammables et matières explosives

18. Conflit d'autorité

19. Sanctions et application

20. Date d'entrée en vigueur

21. Signatures

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

Motion proposée 081225.05

Il est résolu que le Conseil approuve la troisième et dernière lecture du projet de règlement C.01.01 : Protection et prévention des incendies.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

- b. POLITIQUE PROPOSÉE P.06.01 : DISPOSITION DES ACTIFS MUNICIPAUX. Cette nouvelle politique clarifie les règles relatives à la cession (y compris la vente) des actifs municipaux et a été examinée par le comité des arrêt et des politiques.

Motion proposée 081225.06

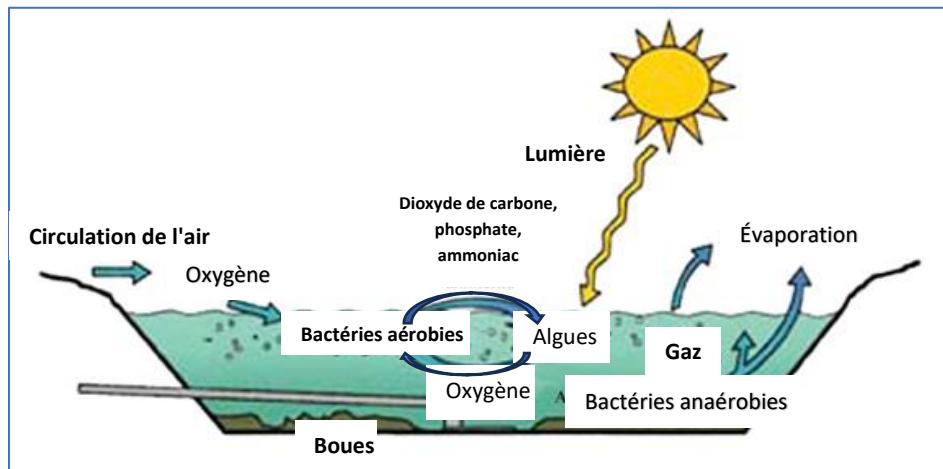
Il est résolu que le Conseil approuve la première et dernière lecture visant à adopter la politique proposée P.06.01 : Cession des biens municipaux.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

- c. RÉPARATION DE L'ENTRÉE DU LAGON. CBLC, la société d'ingénierie canadienne qui a un bureau à Moncton, estime que la réparation de notre entrée principale à la lagune coûtera 30 000 \$. La lagune de Rexton a été construite dans les années 1970. Il s'agit d'une lagune bactérienne solaire qui utilise la lumière du soleil, le vent, les bactéries et les processus naturels pour décomposer les matières organiques et éliminer les polluants des eaux usées. Le graphique ci-dessous montre les principaux éléments d'une lagune bactérienne solaire.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



Dans notre lagune, les eaux usées non traitées passent par un regard d'entrée (l'**« entrée principale »**) puis circulent dans un tuyau de 700 pieds jusqu'à l'extrémité la plus éloignée de la lagune. Ensuite, des processus naturels nettoient les eaux usées qui retournent vers l'extrémité la plus proche, où elles sortent par une sortie et sont acheminées vers la rivière.

Cette année, les ingénieurs de TransAqua, CBCL, Gemtec et Dillon Consulting ont tous confirmé que l'entrée principale était endommagée. En conséquence, de l'eau non traitée s'écoulait autour de l'entrée, ce qui signifie qu'elle ne passait pas par le tuyau de 700 pieds et n'était donc pas traitée. Pour résoudre ce problème, l'entrée doit être réparée.

La défaillance de l'entrée explique en partie pourquoi 3 des 6 résultats de nos tests sur les eaux usées étaient non conformes, ce qui a conduit le ministère de l'Environnement et des Collectivités locales à contrôler notre lagune. Outre l'entrée endommagée, deux autres facteurs ont pu contribuer à nos résultats non conformes : (1) des tests à l'aide de colorants ont montré que le tuyau de 700 pieds fuyait également et (2) le bassin n'a jamais été dragué (si l'accumulation de boues est trop importante, les processus de traitement naturels ne fonctionnent pas correctement).

Il est probable que la réparation ou le remplacement des canalisations soit beaucoup plus coûteux que la réparation de l'entrée. Cependant, contrairement à la réparation de l'entrée, la réparation ou le remplacement des canalisations peut bénéficier d'un financement de la Société de développement régional (RDC) de la province, qui dispose d'un programme de soutien à la modernisation des infrastructures d'assainissement pouvant être lié au développement immobilier.

Le dragage du bassin, qui ne peut plus être financé par le programme CCBF, pourrait ne pas être admissible au financement du RDC, car il est considéré comme relevant davantage de

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



l'entretien que de la modernisation. Cependant, si nous modernisons notre bassin en installant des dispositifs d'aération ou un rideau, nous pourrions être mieux placés pour recevoir un financement du RDC. Nous prévoyons de demander un financement pour la modernisation générale du bassin plus tard cette année, en collaboration avec CBCL afin de déterminer quoi, quand et comment.

Pour suivre les conseils de nos ingénieurs et prendre des mesures afin d'améliorer les résultats de nos tests sur les eaux usées, nous devons procéder immédiatement à la réparation de l'entrée. Pour financer cette réparation, nous utiliserons principalement des fonds de fonctionnement, car la municipalité ne dispose pas de fonds d'investissement suffisants pour couvrir la totalité des coûts (la majeure partie des 131 000 dollars du fonds d'investissement des services publics sera désormais utilisée pour financer le projet de modernisation du réseau d'égouts, qui est désormais achevé). En utilisant les fonds de fonctionnement, cette réparation nous conduira à un déficit de fin d'année dans le fonds de fonctionnement des services publics.

Motion proposée 081225.07

Il est résolu que le Conseil approuve la réalisation par l'administration des travaux de réparation du bassin décrits, qui seront financés par les fonds de fonctionnement.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- d. EMPRUNT OBLIGATAIRE POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE POMPIERS. Plus tôt cette année, le 13 mai 2025, le Conseil a approuvé l'achat d'un nouveau camion de pompiers pour le service d'incendie de Rexton, pour un coût net (après remboursement de la TVH) de 871 187 \$. Pour couvrir ce coût, l'administration a prévu de prélever 523 125 \$ sur les fonds du CCBF et 348 063 \$ sur les fonds de capital internes.

Cependant, étant donné que nous devrons peut-être investir des fonds importants pour moderniser notre lagune, et que nous ne disposons pas de fonds d'investissement importants pour les services publics et ne prévoyons pas d'excédents significatifs dans notre fonds de fonctionnement des services publics, il est logique d'utiliser les fonds du CCBF pour moderniser la lagune. Malheureusement, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas dire avec précision combien coûtera la modernisation de la lagune, ni à quel niveau elle sera subventionnée par le RDC.

Cependant, nous pouvons contracter un emprunt obligataire pour payer une partie du coût du camion de pompiers, ce qui laissera plus de capital dans le CCBF pour la modernisation du lagon. Cela laisserait également plus de capital au CCBF pour financer le projet du centre communautaire (si le budget est dépassé). De plus, si nous contractons une emprunt

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

Le 12 août 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



obligataire et que nous n'en avons finalement pas besoin, ou pas du tout, nous pouvons la rembourser anticipativement afin d'éviter des frais d'intérêt à long terme.

L'utilisation des fonds du CCBF pour un projet d'investissement dans les services publics plutôt que pour un projet d'investissement général nous aide également, car nous disposons d'un excédent important dans notre budget de fonctionnement général et d'un déficit important dans notre budget de fonctionnement des services publics.

Pour ces raisons, nous recommandons que la municipalité demande l'autorisation du MCBB d'emprunter 350 000 dollars sur 10 ans pour acheter le camion de pompiers de Rexton. Cela laissera jusqu'à 350 000 dollars disponibles pour un projet de modernisation du lagon.

Motion proposée 081225.08

Il est résolu que la municipalité de Five Rivers soumette à la Commission municipale d'emprunt d'immobilisations une demande d'autorisation d'emprunt pour une dépense en immobilisations aux fins, pour la durée et pour le montant suivants.

Objectif	Montant	Terme
Camion de pompiers pour le service d'incendie de Rexton	350,000 \$	10 ans

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- e. MODERNISATION DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU DU LION'S CLUB. Le Lion's Club de Rexton est installé dans un bâtiment situé au 145, rue Main, qui appartient à la municipalité. Au début de l'année, les dirigeants du Lion's Club ont demandé à la municipalité de réparer et/ou de moderniser trois parties du bâtiment : (1) le système d'alimentation en eau, (2) le système électrique et (3) la cuisine. Après avoir reçu ces demandes et consulté la direction du Lion's Club, l'administration a déterminé que le système d'approvisionnement en eau était la question la plus urgente. La municipalité a alors demandé et obtenu une subvention du Fonds d'investissement communautaire (FIC) d'un montant de 7 500 dollars pour ce projet.

Le problème avec le système d'alimentation en eau était (et est toujours) le suivant. Il arrive parfois que le bâtiment ne fournisse pas suffisamment d'eau pour permettre l'utilisation simultanée de la cuisine et des toilettes, ce qui peut être gênant et problématique lors des événements organisés par le Club. La cause probable est l'une des deux suivantes : la conduite d'eau reliant le bâtiment au puits ou le puits lui-même. Pour déterminer la cause, il faut creuser le site afin que les entrepreneurs puissent inspecter la conduite et le puits.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



Si le tuyau doit être réparé ou remplacé, le coût devrait se situer entre 5 000 et 7 500 dollars. Si le puits doit être remplacé, le coût pourrait atteindre 15 000 dollars ou plus. L'administration considère qu'il s'agit d'un problème grave qui mérite d'être traité avant l'hiver. Si rien n'est fait, le problème pourrait s'aggraver et rendre le bâtiment inutilisable. L'administration recommande de procéder à l'excavation et à la réparation pour un montant maximal de 20 000 dollars, les 7 500 premiers dollars provenant de la subvention du CIF et le solde provenant du fonds de réserve général de fonctionnement (qui dispose d'environ 31 000 dollars). Si le coût de la réparation est estimé à plus de 20 000 dollars, la question sera renvoyée au Conseil pour décision.

Motion proposée 081225.09

Il est résolu que le Conseil approuve que l'administration préleve jusqu'à 12 500 \$ du Fonds de réserve général pour le fonctionnement afin de payer les réparations du système d'alimentation en eau du bâtiment du Rexton Lion's Club.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- f. COMITÉ COMMUNAUTAIRE AMI DES AÎNÉS. Pour être reconnue comme une communauté amie des aînés, Five Rivers doit former un comité composé de deux à trois conseillers municipaux et de deux à trois résidents. Une fois que Five Rivers aura formé un comité AFC, Five Rivers sera reconnue sur la carte provinciale AFC.

Motion proposée 081225.10

Il est résolu que le conseil approuve la nomination du conseiller [à déterminer] comme membre du comité pour une communauté adaptée aux aînés.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

Motion proposée 081225.11

Il est résolu que le conseil approuve la nomination du conseiller [à déterminer] comme membre du comité pour une communauté adaptée aux aînés.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

Motion proposée 081225.12

Il est résolu que le conseil approuve la nomination du conseiller [à déterminer] comme membre du comité pour une communauté adaptée aux aînés.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- g.EMPLACEMENT DES NOUVEAUX PANNEAUX DE RUE. L'administration a proposé l'installation de huit (8) nouveaux panneaux de rue, quatre au nord du pont (sur Water, Church, Bonar Law et North) et quatre au sud du pont (River, Brait, Centennial E et Centennial W).

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



Proposition de motion 070825.13

Il est résolu que le Conseil approuve la production et l'installation de huit nouveaux panneaux de signalisation sur la rue Main, tel que proposé par l'administration.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- h. PLAQUE COMMÉMORATIVE POUR LES ANCIENS MAIRES DE REXTON. Barry Glencross et d'autres membres de la Société historique de Rexton ont demandé à Five Rivers de soutenir la conception et l'installation d'une plaque commémorative en l'honneur des sept anciens maires de Rexton. Ce panneau serait similaire en taille et en apparence au panneau commémoratif du parc Kenney qui rend hommage à Sean Graham, ancien résident de Rexton et premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le panneau proposé serait bilingue (anglais d'un côté, français de l'autre) et comporterait des photos et des biographies de chaque ancien maire. À ce jour, aucune maquette du panneau proposé n'a été réalisée et son coût n'a pas été estimé.

L'administration propose qu'au lieu de s'engager à concevoir, construire et installer un panneau monumental traditionnel à ce stade, il serait préférable de commencer par élaborer le contenu du panneau, c'est-à-dire de sélectionner les photos et de rédiger les textes. Les photos et les textes pourraient ensuite être présentés sous forme de vidéos sur des écrans et des moniteurs au musée, à la mairie, au centre de loisirs et dans d'autres lieux. En outre, le contenu numérique pourrait être présenté sur le site web de la municipalité.

Une fois le contenu numérique développé, le panneau monumental pourrait être maquetté et son coût estimé, après quoi le conseil municipal pourrait décider s'il souhaite soutenir le projet et de quelle manière. L'administration propose que la Société dirige les efforts visant à définir le contenu numérique et que le personnel municipal aide la Société à finaliser et à présenter le contenu, par exemple en le convertissant en une présentation PowerPoint pouvant être enregistrée sous forme de vidéo MPEG, avec ou sans narration.

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



Motion proposée 081225.14

Il est résolu que le Conseil approuve l'aide apportée par l'administration à la Richibucto River Historical Society pour développer du contenu numérique visant à rendre hommage aux anciens maires de Rexton.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- i. RÉSOLUTION DE L'UMNB SUR LES NORMES DES SERVICES D'INCENDIE. La résolution suivante a été rédigée en vue d'être présentée à la conférence de l'UMNB qui se tiendra cet automne à Saint John.

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables du financement des services d'incendie au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent superviser deux ou plusieurs services d'incendie ayant des actifs et des structures organisationnelles différents;

ET ATTENDU QUE les municipalités sont responsables d'approuver l'achat de fournitures, d'équipements, de machines et de véhicules spécialisés pour les services d'incendie ;

ET ATTENDU QUE les municipalités supervisent la dotation en personnel, la formation et la rémunération du personnel des services d'incendie ;

IL EST RÉSOLU que l'UNMB recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'établir un ensemble de normes provinciales pour guider les municipalités dans la gestion des services d'incendie.

Motion proposée 081225.15

Il est résolu que le Conseil approuve la résolution proposée qui sera soumise à l'UMNB pour examen par ses membres lors de sa conférence de 2025.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 12 août 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



12. Affaires nouvelles.

- a. DEMANDE DE DÉROGATION (CORMIER). Le propriétaire (Norman Arsenault) du terrain situé au 7, rue Beattie à Rexton (PID 25415811) souhaite construire une maison jumelée de 80 x 30 et un garage attenant de 10 x 24 dans une zone résidentielle multifamiliale (RM). Selon le plan rural actuel, une zone RM est réservée aux habitations multifamiliales comprenant au moins trois (3) logements. Cependant, notre urbaniste (Micheal Cormier) à la KRSC a indiqué que dans le nouveau plan rural pour Five Rivers, cette propriété sera reclassée en zone résidentielle, ce qui signifie que la maison jumelée et le garage seront conformes.

Motion proposée 081225.16

Il est résolu que le Conseil approuve la demande de dérogation présentée par le propriétaire du 7, rue Beattie.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

- b. NOUVEAU NOM DE RUE POUR LE PROJET SHOREWAY DEVELOPMENT. Le projet Shoreway Development en cours de construction nécessite des adresses civiles pour ses propriétés (PID 25125626), ce qui oblige la municipalité à choisir un nom pour la nouvelle rue de son projet. Shoreway a recommandé les noms suivants par ordre de préférence : (1) Shoreway Avenue, (2) Shoreway Drive et (3) Shoreway Street.

Motion proposée 081225.17

Il est résolu que le Conseil approuve que la nouvelle rue menant au projet Shoreway Development soit nommée « Shoreway Avenue ».

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- c. EMPRUNT OBLIGATAIRE POUR L'ACHAT D'UN MINI-TRACTEUR ET D'UNE REMORQUE. L'administration demande au Conseil d'approuver l'achat d'un nouveau mini-tracteur multifonctionnel (avec plusieurs accessoires) et d'une remorque à benne basculante robuste destinés aux travaux publics.

Dans le passé, les services publics de Rexton disposaient de 5 à 7 machines et véhicules : 3 camionnettes, 1 tracteur à chenilles, 1 tracteur et 1 camion à benne basculante. Aujourd'hui, les services publics de Five Rivers disposent de 4 machines et véhicules : 2 camionnettes (2012 et 2015), 1 tracteur à chenilles (1995, remis à neuf en 2015) et 1 tracteur (1986). Contrairement à d'autres municipalités de taille et de profil similaires, Five Rivers ne dispose pas de camions à benne basculante, de chargeuses, d'excavatrices, de pelleteuses, de bulldozers, de chargeuses compactes, de niveleuses ou de remorques. Pour cette raison, nous devons louer ces machines ou faire appel à des entrepreneurs pour effectuer les travaux correspondants.

CAS 1 : ACHAT D'UN MINI-TRACTEUR. Depuis 2023, Five Rivers a versé chaque année les montants suivants pour louer des machines et/ou engager des entrepreneurs pour les services essentiels suivants :

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



Service	Bas	Haut
Déneigement (Recreation Center)	8500\$	11,500\$
Déneigement (Rexton Fire Dept)	6000\$	7500\$
Débroussaillage	2500\$	5000\$
Broyage mécanique	2500\$	5000\$
Salage (trottoirs, parkings)	4000\$	6000\$
Divers (par exemple, chargeuse compacte, remorques)	5000\$	10,000\$
Total	28,500\$	45,000\$

Au lieu de louer ou de sous-traiter, les Travaux publics pourraient effectuer ce travail si l'équipe disposait d'un mini-tracteur équipé des accessoires appropriés (souffleuse, balayeuse, débroussailleuse, tondeuse, râteau motorisé, charrue, chargeur frontal, grappin, etc.). Le coût du tracteur avec ses accessoires avant la TVH est d'environ 160 000 \$ (voir devis). Une débenture de 10 ans à 6 % d'intérêt coûterait environ 21 000 dollars par an, soit 7 000 dollars de moins que ce que nous économiserions les bonnes années en location et en sous-traitance. Les mauvaises années, nous pourrions économiser beaucoup plus.

Au-delà de la réduction des coûts de location et de sous-traitance, le mini-tracteur offrirait les avantages suivants :

- Prolongation de la durée de vie des autres machines/véhicules (camions, engins sans chenilles, etc.)
- Augmentation des services (capacité à fournir davantage de services que nous ne pouvons offrir aujourd'hui)
- Amélioration de la qualité des services (meilleur contrôle de la qualité et de la quantité)
- Amélioration de la réactivité et de la disponibilité des services (pas de temps d'attente pour la location, le transport, le retour, etc.)
- Une efficacité globale accrue (capacité à optimiser l'utilisation des machines et de la main-d'œuvre)
- Une réduction des dépenses et des frais administratifs (pour réserver et payer les locations/sous-traitants)
- Des revenus provenant de la vente du tracteur de 1986 (valeur estimée entre 8 000 et 10 000 dollars)

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



CAS 2 : ACHAT D'UNE REMORQUE À BENNE BASCULANTE. À l'heure actuelle, la municipalité ne dispose ni d'un camion à benne basculante ni d'une remorque à benne basculante. C'est pourquoi nous louons régulièrement des remorques pour transporter des machines ou des matériaux qui ne rentrent pas dans nos camionnettes. Le service des travaux publics recommande donc l'achat d'une remorque à benne basculante robuste en acier galvanisé de 14 pieds avec des essieux de 5 200 lb, pour un coût estimé entre 15 000 et 18 000 dollars. La remorque devrait avoir une durée de vie de 25 ans ou plus. En l'achetant, nous pourrions éviter de dépenser entre 5 000 et 7 500 dollars par an en location. En supposant un terme de 10 ans à 6 %, nous paierions environ 2 500 dollars par an pour la remorque, ce qui donnerait une période de récupération d'environ 5 ans.

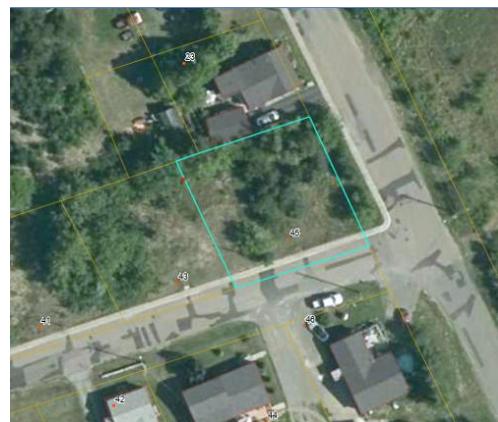
Motion proposée 081225.18

Il est résolu que la municipalité de Five Rivers soumette à la Commission municipale d'emprunt d'immobilisations une demande d'autorisation d'emprunt pour une dépense en immobilisation aux fins, conditions et montants suivants.

Objectifs	Montant	Terme
Mini-tracteur pour travaux publics	160,000 \$	10 ans
Dump Trailer for Public Works	18,000 \$	10 ans

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

- d. PROPRIÉTÉ À VENDRE : 45, RUE BRAIT. La province du Nouveau-Brunswick a informé la municipalité qu'elle pouvait acheter la propriété située au 45, rue Brait à Rexton (PID 25146887) au prix de 12 500 \$. Si la municipalité n'achète pas la propriété, celle-ci sera vendue aux enchères publiques au plus offrant. L'administration conseille au conseil municipal de ne pas acheter la propriété, car nous ne voyons pas d'utilisation future qui serait profitable à Five Rivers compte tenu de son coût.



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



Motion proposée 081225.19

Il est résolu que le Conseil accepte de ne pas acheter le PID 25146887 à la province du Nouveau-Brunswick.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- e. REVENUS FISCALES PROVENANT DE L'IMPOSITION FONCIÈRE DES INDUSTRIES LOURDES DE LA PROVINCE AUX MUNICIPALITÉS. Actuellement, la province prélève 50 % des revenus fiscaux provenant de l'imposition foncière des industries lourdes (scieries, raffineries de pétrole, etc.). La ville de Saint John souhaite récupérer 100 % de ces recettes, au motif que les industries lourdes ont un impact très lourd sur les infrastructures municipales, les routes municipales, les réseaux d'eau et d'égouts, etc. Selon la ville de Saint John, 33 municipalités du Nouveau-Brunswick bénéficieraient de ce changement, dont Five Rivers, qui recevrait 53 000 dollars supplémentaires de recettes annuelles.

Motion proposée 081225.20

Il est résolu que le Conseil appuie la proposition de la Ville de Saint John visant à demander au gouvernement du Nouveau-Brunswick de rembourser aux administrations municipales toutes les recettes fiscales provenant des propriétés industrielles lourdes.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

13. Réunion à huis clos.

Motion 081225.21

D'entrer dans une session à huis clos.

Proposée par : _____ | Appuyée par : _____.

- a. Local Governance Act, section 68(1)(c), information qui pourrait causer une perte ou un gain financier à une personne ou au gouvernement local ou qui pourrait compromettre les négociations menant à un accord ou à un contrat.
- b. Local Governance Act, section 68(1)(c), information qui pourrait causer une perte ou un gain financier à une personne ou au gouvernement local ou qui pourrait compromettre les négociations menant à un accord ou à un contrat.
- c. Local Governance Act, section 68(1)(c), information qui pourrait causer une perte ou un gain financier à une personne ou au gouvernement local ou qui pourrait compromettre les négociations menant à un accord ou à un contrat.
- d. Local Governance Act, section 68(1)(c), information qui pourrait causer une perte ou un gain financier à une personne ou au gouvernement local ou qui pourrait compromettre les négociations menant à un accord ou à un contrat.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 12 août 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



Motion 081225.22

De lever de la session à huis clos et de retourner à la réunion.

Proposée par : _____ | Appuyée par : _____.

14. Dates des prochaines réunions.

- a. Réunion ordinaire : Le 9 septembre 2025.
- b. Réunion du comité plénier : 30 septembre 2025.

15. Ajournement.

Motion 081225.23

De lever la réunion du conseil.

Proposée par : _____ | Appuyée par : _____.